



## Société credirec ex credipar

Par **pluto1959**, le **30/03/2014** à **13:19**

bonjour,

Je suis séparée officiellement devant un tribunal depuis le 30 juillet 1986, divorcée 18 décembre 1987. Mon ex-mari a quitté de le domicile le 30 juillet 1986. Courant 1987, il a contracté courant 1987 un crédit auprès de credipar pour l'achat d'un véhicule. Je ne sais pas s'il a remboursé ou non. J'ai repris mon de jeune fille. Cette semaine il a reçu à son nom et à son adresse un courrier bizarre avec un autre courrier à mon nom d'épouse à son adresse, d'un huissier de la ville de Calais. Ils nous réclament la somme de 4215.73 euros (somme principal 1260.48), la différence est les intérêts.

Ma première question est : il a fait le crédit entre notre séparation et notre divorce, est-ce que je suis concernée par le remboursement de son crédit ?

Ma deuxième question est : mon ex-mari n'a pas reçu ce courrier par lettre recommandé, il n'a pas de titre exécutoire en sa possession. Doit-il les contacter ou rester dans le silence ? je me suis renseigné sur internet concernant cette maison de crédit, j'ai bien l'impression que beaucoup de gens reçoivent ce genre de courrier.

Merci de bien vouloir répondre à mes deux questions s'il vous plait. cordialement.